



SERVICE PUBLIC DE WALLONIE

Direction générale opérationnelle de
l'Agriculture, des Ressources
naturelles et de l'Environnement

Direction générale opérationnelle de
l'Aménagement du Territoire, du
Logement, du Patrimoine et de
l'Énergie



Décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

Arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 relatif à la procédure et à diverses mesures
d'exécution du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

Annexe XX

Tableaux complémentaires si besoin

1)	Liste des parcelles cadastrales : point II.3, page 4, de l'annexe I	27
2)	Emplacement et affectation des bâtiments (B _N) : point II.5.2, page 5, de l'annexe I	28
3)	Autorisations et déclarations existantes : point III.5, page 6, de l'annexe I	29
4)	Liste des Installations (I _N) : point IV.5.1, page 8, de l'annexe I	30
5)	Liste des dépôts (D _N) de matières, substances ou déchets : point IV.5.2, page 8, de l'annexe I	31
6)	Nature des énergies utilisées (U) ou produites (P) : point IV.5.3, page 9, de l'annexe I	32
7)	Liste des matières auxiliaires — substances NON dangereuses : point IV.8.1, page 10, de l'annexe I	33
8)	Liste des matières auxiliaires — substances dangereuses : point IV.8.2, page 10, de l'annexe I	34
9)	Liste des matières auxiliaires — déchets : point IV.8.3, page 11, de l'annexe I	35
10)	Effets sur les eaux de surface — Rejets d'eau : point I.1, page 12, de l'annexe I	36
11)	Effets sur les eaux de surface — Type d'eau déversée : point I.1.2, page 13, de l'annexe I	37
12)	Effets sur les eaux de surface — Eaux industrielles seules ou en mélange avec d'autres types d'eau (estimation) point I.2, page 13, de l'annexe I	38
13)	Effets sur les eaux de surface — Autres polluants que ceux mentionnés page 13 de l'annexe I	39
14)	Effets sur les eaux de surface — Eaux de refroidissement : point I.2.2, page 14, de l'annexe I	41
15)	Effets sur l'air — Caractéristiques des rejets canalisés : point II.1.1, page 17, de l'annexe I	42
16)	Effets sur l'air — Dérogations aux conditions générales et sectorielles : point II.1.1, page 17, de l'annexe I	43
17)	Effets sur l'air — Caractéristiques des rejets diffus : point II.1.2, page 17, de l'annexe I	44
18)	Tableau relatif aux vibrations générées par les installations : 2 ^{ème} partie – point IV.2, page 21, de l'annexe I	45
19)	Annexes fournies par l'exploitant : 4 ^{ème} partie, page 24, de l'annexe I	46
20)	Effets sur les eaux d'un projet agricole ou de détention d'animaux Rejets d'eau : page 7 de l'annexe II A ou page 6 de l'annexe II B	47



Liste des parcelles cadastrales concernées par la demande

31

[illegible]



Tableaux complémentaires à utiliser en cas de besoin

Autorisations et déclarations existantes : point III.5, page 6, de l'annexe I

Autorisations et déclarations existantes				
Date	Autorité	Référence de l'acte	Terme	Objet
..... / /			 / /	
..... / /			 / /	
..... / /			 / /	
..... / /			 / /	
..... / /			 / /	
..... / /			 / /	
..... / /			 / /	
..... / /			 / /	
..... / /			 / /	
..... / /			 / /	
..... / /			 / /	
..... / /			 / /	
..... / /			 / /	
..... / /			 / /	
..... / /			 / /	
..... / /			 / /	
..... / /			 / /	
..... / /			 / /	
..... / /			 / /	
..... / /			 / /	

Autorité : CBE : Collège des Bourgmestre et Echevins
FT : Fonctionnaire technique
MAE : Ministre Affaires économiques

DP : Députation permanente
FTFD : Fonctionnaires technique et délégué
MPE : Ministre Environnement

Gv : Gouverneur
FD : Fonctionnaire délégué
MPEPU : Min. Aménag. Terr. & Env

Liste des Installations (I_N) : point IV.5.1, page 8, de l'annexe I

Installations I_N				Situation	
Réf.	Description	Capacités nominales (spécifier les unités)	Puissances électriques installées (en kW)	sur P_N	dans B_N
I n° d'ordre					
I n° d'ordre					
I n° d'ordre					
I n° d'ordre					
I n° d'ordre					
I n° d'ordre					
I n° d'ordre					
I n° d'ordre					
I n° d'ordre					
I n° d'ordre					
I n° d'ordre					
I n° d'ordre					
I n° d'ordre					
I n° d'ordre					
I n° d'ordre					
I n° d'ordre					

[illegible]



Nature des énergies utilisées (U) ou produites (P) : point IV.5.3, page 9, de l'annexe I

[illegible]



Tableaux complémentaires à utiliser en cas de besoin

Liste des matières auxiliaires — substances NON dangereuses : point IV.8.1, page 10, de l'annexe I

Substances	Quantités totales détenues	Unités	Mode de stockage	Matière entrante	Matière intermédiaire	Matière sortante
				(cases à cocher)		
				☐	☐	☐
				☐	☐	☐
				☐	☐	☐
				☐	☐	☐
				☐	☐	☐
				☐	☐	☐
				☐	☐	☐
				☐	☐	☐
				☐	☐	☐
				☐	☐	☐
				☐	☐	☐
				☐	☐	☐
				☐	☐	☐
				☐	☐	☐
				☐	☐	☐

Tableaux complémentaires à utiliser en cas de besoin

Liste des matières auxiliaires — substances dangereuses : point IV.8.2, page 10, de l'annexe I

Substances	Quantités maximales détenues	Unités	Mode de stockage	Concentration de substances dangereuses mélangées	Unités	Etat physique (solide, liquide, gazeux)	Mesures projetées prévention accident	Matière entrante	Matière intermédiaire	Matière sor- tante
								(cases à cocher)		
								☐	☐	☐
								☐	☐	☐
								☐	☐	☐
								☐	☐	☐
								☐	☐	☐
								☐	☐	☐
								☐	☐	☐
								☐	☐	☐
								☐	☐	☐
								☐	☐	☐
								☐	☐	☐
								☐	☐	☐
								☐	☐	☐
								☐	☐	☐
								☐	☐	☐



Tableaux complémentaires à utiliser en cas de besoin

Liste des matières auxiliaires — déchets : point IV.8.3, page 11, de l'annexe I

Codes du catalogue des déchets *	Types de déchet	Description (état physique et caractéristiques)	Quantités maximales détenues	Unités	Mode de stockage	Modes d'évacuation ou d'élimination & Mesures de prévention d'apparition

* A remplir par l'Administration.



Tableaux complémentaires à utiliser en cas de besoin

Effets sur les eaux de surface — Rejets d'eau : point I.1, page 12, de l'annexe I

	Installation généralant le rejet *	Récepteur (1)	Contrôle (2)	Coordonnées Lambert (m) Pas obligatoire ** 6 chiffres
rejet n°				X : Y :
rejet n°				X : Y :
rejet n°				X : Y :
rejet n°				X : Y :
rejet n°				X : Y :
rejet n°				X : Y :
rejet n°				X : Y :
rejet n°				X : Y :
rejet n°				X : Y :
rejet n°				X : Y :
rejet n°				X : Y :

* Voir points **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** et **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**, page **Erreur ! Signet non défini.** Pour référer un bâtiment, reprendre ce bâtiment en tant qu'installation dans le tableau **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**

** A défaut, la localisation de chaque rejet est indiquée au moyen d'une flèche sur l'extrait de la carte IGN.

(1) ESU = eau de surface (préciser son nom)

VA = voie artificielle d'écoulement des eaux pluviales

ESO = eau souterraine

EG = égout public

(2) Spécifier le type de contrôle (débitmètre, échantillonneur,...)



Tableaux complémentaires à utiliser en cas de besoin

Effets sur les eaux de surface — Type d'eau déversée : point I.1.2, page 13, de l'annexe I

Rejet n°			
Type d'eau	m ³ /jour	m ³ /h	m ² (3)
Refroidissement			
Domestiques			
Pluviale			
Industrielle **			

(3) Spécifier la surface collectée

Rejet n°			
Type d'eau	m ³ /jour	m ³ /h	m ² (3)
Refroidissement			
Domestiques			
Pluviale			
Industrielle **			

(3) Spécifier la surface collectée

Rejet n°			
Type d'eau	m ³ /jour	m ³ /h	m ² (3)
Refroidissement			
Domestiques			
Pluviale			
Industrielle **			

(3) Spécifier la surface collectée

Rejet n°			
Type d'eau	m ³ /jour	m ³ /h	m ² (3)
Refroidissement			
Domestiques			
Pluviale			
Industrielle **			

(3) Spécifier la surface collectée

** Si 2 normes sectorielles ou plus sont applicables au mélange d'eaux constituant le rejet, joindre une annexe donnant la répartition du volume de la composante industrielle en volumes par secteurs distincts définis par les normes sectorielles.



Tableaux complémentaires à utiliser en cas de besoin

Effets sur les eaux de surface — Eaux industrielles seules ou en mélange avec d'autres types d'eau (estimation) point I.2, page 13, de l'annexe I

Rejet n°			
Elément / Substance	Unités	Valeurs maximales, réelles ou estimées	Remarques
pH min			
pH max			
Température	°C		
M.E.S. (matières en suspension)	mg/l		
M.S. (matières sédimentables 2 h)	ml/l		
DBO ₅	mg/l		
DCO	mg/l		
Hydrocarbures apolaires extractibles au CCl ₄	mg/l		
Détergents totaux	mg/l		
Matières extractibles à l'éther de pétrole	mg/l		
Azote ammoniacal *	mg N/l		
Azote Kjeldahl *	mg N/l		
Nitrates *	mg N/l		
Nitrites *	mg N/l		
Phosphates *	mg P/l		
Phosphore total *	mg P/l		

(*) Uniquement en cas d'utilisation de matières premières et auxiliaires utilisées contenant ou produisant ces substances et qui se retrouvent dans les eaux usées industrielles rejetées.

Rejet n°			
Elément / Substance	Unités	Valeurs maximales, réelles ou estimées	Remarques
pH min			
pH max			
Température	°C		
M.E.S. (matières en suspension)	mg/l		
M.S. (matières sédimentables 2 h)	ml/l		
DBO ₅	mg/l		
DCO	mg/l		
Hydrocarbures apolaires extractibles au CCl ₄	mg/l		
Détergents totaux	mg/l		
Matières extractibles à l'éther de pétrole	mg/l		
Azote ammoniacal *	mg N/l		
Azote Kjeldahl *	mg N/l		
Nitrates *	mg N/l		
Nitrites *	mg N/l		
Phosphates *	mg P/l		
Phosphore total *	mg P/l		

(*) Uniquement en cas d'utilisation de matières premières et auxiliaires utilisées contenant ou produisant ces substances et qui se retrouvent dans les eaux usées industrielles rejetées.



Tableaux complémentaires à utiliser en cas de besoin

Effets sur les eaux de surface — Autres polluants que ceux mentionnés page 13 de l'annexe I

Mentionner, parmi les substances figurant dans ce tableau, uniquement celles qui sont pertinentes (**) pour les secteurs industriels concernés par le rejet. Le rejet de **toute substance non mentionnée dans ce tableau** – notamment celles visées par la directive européenne 76/464/CEE du 4 mai 1976 – **doit être signalé dans les tableaux « Effets sur les eaux de surface — Autres polluants que ceux mentionnés page 13 de l'annexe I », page 40.**

Rejet n°			
Substance	Unités	Valeurs maximales, réelles ou estimées	Remarques *
Aluminium	mg/l		
Argent	mg/l		
Arsenic	mg/l		
Cadmium	mg/l		
Chlore libre	mg/l		
Chlore organique	mg/l		
Chlorures	mg/l		
Chrome (différentes formes)	mg/l		
Cobalt	mg/l		
Cuivre	mg/l		
Cyanures	mg/l		
Etain	mg/l		
Fer	mg/l		
Fluorures	mg/l		
Manganèse	mg/l		
Mercur	mg/l		
Nickel	mg/l		
Organohalogénés	mg/l		
Organophosphorés	mg/l		
Organosilicés	mg/l		
Pesticides	mg/l		
Phénol	mg/l		
Phosphates	mgP/l		
Plomb	mg/l		
Sélénium	mg/l		
Substances radioactives	mg/l		
Sulfates	mg/l		
Sulfites	mg/l		
Sulfures et mercaptans	mg/l		
Zinc	mg/l		

(*) En ce comprises les quantités journalières rejetées.

(**) Par substances pertinentes, il faut entendre les substances se trouvant dans les matières utilisées ou consommées et qui risquent de se retrouver dans les eaux rejetées via le rejet, ainsi que les substances utiles ou inutiles générées par le processus de production et/ou d'épuration d'eaux rejetées et qui se retrouvent dans les eaux rejetées.



Tableaux complémentaires à utiliser en cas de besoin

Si vos rejets contiennent d'autres substances que celles prévues à la page 39 de cette annexe, remplissez les tableaux ci-dessous.

Chaque tableau correspond à un point de rejet. Les numéros des rejets doivent correspondre à ceux mentionnés page 14.

Rejet n°			
Autres : identifier la substance dans la 1 ^{ère} colonne			
Substance	Unités	Valeurs maximales, réelles ou estimées	Remarques (en ce comprises les quantités journalières rejetées)
	mg/l		
	mg/l		
	mg/l		
	mg/l		
	mg/l		
	mg/l		
	mg/l		
	mg/l		
	mg/l		
	mg/l		

Rejet n°			
Autres : identifier la substance dans la 1 ^{ère} colonne			
Substance	Unités	Valeurs maximales, réelles ou estimées	Remarques (en ce comprises les quantités journalières rejetées)
	mg/l		
	mg/l		
	mg/l		
	mg/l		
	mg/l		
	mg/l		
	mg/l		
	mg/l		
	mg/l		
	mg/l		

[illegible]



Tableaux complémentaires à utiliser en cas de besoin

Effets sur l'air — Caractéristiques des rejets canalisés : point II.1.1, page 17, de l'annexe I

Installation générant le rejet *	Hauteur du débouché par rapport au sol (mètres)	Nature des effluents	Technique d'épuration
			Annexe n° :
			Annexe n° :
			Annexe n° :
			Annexe n° :
			Annexe n° :
			Annexe n° :
			Annexe n° :
			Annexe n° :
			Annexe n° :

* Voir points IV.5.1 et IV.5.2, page 8, de l'annexe I.



Tableaux complémentaires à utiliser en cas de besoin

Effets sur l'air — Dérogations aux conditions générales et sectorielles : point II.1.1, page 17, de l'annexe I

Installation générant le rejet *	Surface du débouché (m²)	Température sortie cheminée (°C)	Débit total des gaz secs (Nm³/h)	Si rejet discontinu : fréquence	Justification

* Voir points IV.5.1 et IV.5.2, page 8, de l'annexe I.



Tableaux complémentaires à utiliser en cas de besoin

Effets sur l'air — Caractéristiques des rejets diffus : point II.1.2, page 17, de l'annexe I

Installation générant le rejet *	Nature du rejet	Mesures de prévention d'apparition des rejets

* Voir points IV.5.1 et IV.5.2, page 8, de l'annexe I.



Tableaux complémentaires à utiliser en cas de besoin

Tableau relatif aux vibrations générées par les installations : 2^{ème} partie - point IV.2, page 21, de l'annexe I

Installation générant les vibrations *	Vibrations intermittentes	Vibrations continues	Mesures de prévention pour réduire les vibrations
	☐	☐	
	☐	☐	
	☐	☐	
	☐	☐	
	☐	☐	
	☐	☐	
	☐	☐	
	☐	☐	

* Voir points IV.5.1 et IV.5.2, page 8, de l'annexe I.



Tableaux complémentaires à utiliser en cas de besoin

Annexes fournies par l'exploitant : 4^{ème} partie, page 24, de l'annexe I

Annexe n°	Références au formulaire			Objet
	Partie	Cadre	N°	



Tableaux complémentaires à utiliser en cas de besoin

Effets sur les eaux d'un projet agricole ou de détention d'animaux Rejets d'eau : page 7 de l'annexe II A ou page 6 de l'annexe II B

	Type d'eau (1)	Installation, dépôt ou bâtiment générant le rejet (2)	Récepteur final (3)	Quantités (1)0 (m³/jour, m² de surface, ...)	Moyens pour réduire les incidences (épuration, pré-traitement, transformation / réutilisation, by-pass, épandage, dispositif absorbant...)
rejet n°					
rejet n°					
rejet n°					
rejet n°					
rejet n°					
rejet n°					
rejet n°					
rejet n°					
rejet n°					

- (1) Ebr = eaux brunes (aires de parcours et d'attente des animaux, non couvertes)
 EV = eaux vertes (nettoyage des quais de traite) **en m³/m² de surface**
 Ebl = eaux blanches (nettoyage du matériel de traite et stockage du lait) **en m³/jour**
Ajouter la copie de l'avis de l'intercommunale en cas de rejet à l'égout
 EN = eaux de nettoyage des bâtiments d'hébergement **en m³**
 EP = eaux de nettoyage des pulvérisateurs **en m³**
 J = jus des matières végétales stockées (jus de silos) **en m³**
 ED = eaux domestiques (eaux de l'habitation, des bureaux, des commerces, de lavage de moins de 10 véhicules) **en m³/jour**
 A = autres eaux (à préciser) **en m³**
- (2) Reprendre les symboles **B_N** (voir tableau du point II.5.2, page 5, du formulaire général des demandes de permis d'environnement et de permis unique), **I_N** (voir tableau du point IV.5.1, page 8, du formulaire général des demandes de permis d'environnement et de permis unique) et/ou **D_N** (voir tableau du point IV.5.2, page 8, du formulaire général des demandes de permis d'environnement et de permis unique) qui rejettent des eaux, à l'exclusion des effluents d'élevage (lisier et purin...). **Distinguer les rejets s'ils n'ont pas le même récepteur.**
- (3) ESU = eau de surface (cours d'eau, préciser son nom)
 ESO = eau souterraine (rejet direct ou écoulement naturel)
 VA = voie artificielle des eaux pluviales
 EG = égout public (apparent ou non apparent)
 D_N = dépôt repris dans la liste des dépôts de substances, matières et déchets, page 8 du formulaire général des demandes de permis d'environnement et de permis unique (p.ex., citerne à lisier, citerne d'eau de pluie,...).

Préciser sur le plan descriptif les rejets (R_N) et les canalisations / raccordements.